Direction de l'Eau et de l'Assainissement

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE



2025

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

A – La production
1 - Communes historiques de Flers Agglo gérées en régie
2 - Communes de l'ex SIAEP de Messei et La Ferté Macé DSP VEOLIA

B – La distribution
1 – Les réservoirs
2 – Le réseau d'adduction ou de distribution
3 – Les abonnés

C – Les volumes
1 – Les volumes facturés aux abonnés
2 – Les ventes et achats d'eau en gros

D – Les indicateurs de performance du réseau
1 – Le rendement du réseau
2 – L'indice linéaire des volumes non comptés
3 – L'indice linéaire de perte de réseau

E – La Gestion des abonnés
1 – La facturation
2 – Les courriers

II – LES INDICATEURS FINANCIERS

A – Le prix de l'eau
1 – Sur le territoire historique de la régie de Flers Agglo
2 – Sur les nouvelles communes gérées en Délégation de Service Public ou en régie

B – Le compte analytique d'exploitation de la régie
1 – Les recettes d'exploitation
2 – Les dépenses d'exploitation
3 – La dette communautaire de l'ensemble du territoire de Flers Agglo
4 – Investissements

C – Les autres données économiques

ANNEXES
1 - Les rubriques de la facture
2 - Les factures types à 120 m^3
3 - Les indicateurs de performance
4 - Les bilans qualité de l'Eau 2025 de l'ARS
5 – Note d'information de l'Agence de l'Eau
6 - Bilan des demandes et réclamations

PRESENTATION GENERALE
du Service d'Eau Potable
de Flers Agglo

La COMMUNAUTE de VILLES du PAYS de FLERS (C.V.P.F), qui s'est constituée le 1er janvier 1994, assurait la compétence production, distribution et gestion de l'EAU POTABLE selon des modalités de gestion différentes du fait de l'histoire particulière des communes. Elle le faisait en régie directe pour certaines communes, en délégation de services pour d'autres ou par adhésion à des syndicats mixtes pour les dernières.

Au 01/01/2000, la C.V.P.F. est devenue la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (C.A.P.F) ; celle-ci assure toujours les compétences eau et assainissement, mais elle est sortie de l'ensemble des syndicats.

Le contrat avec la SAUR étant arrivé à échéance, la C.A.P.F. a repris la gestion en régie de l'adduction d'eau potable, au 01/07/02, de Caligny, Cerisy Belle Etoile, La Bazoque et Montilly sur Noireau.

Plusieurs contrats avec VEOLIA sont arrivés à échéance, ce qui a permis la reprise en régie de :

- La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Selle La Forge et Saint Clair de Halouze au 01/01/05,
- Quelques écarts de Montilly sur Noireau au 01/01/07,
- Landigou au 01/01/10
- Saint Paul au 01/01/11.

Au 01/01/13, la C.A.P.F. et la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme (C.C.H.V.H) ont fusionné et la commune de Landisacq a intégré ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale. A cette date, la nouvelle C.A.P.F. comptait 25 communes. Sur le territoire de l'ex C.C.H.V.H., la compétence Eau Potable était assurée par le SIAEP de Messei, qui avait conclu une Délégation de Service Public avec VEOLIA Eau.

Depuis le 01/01/16, la C.A.P.F. se nomme Flers Agglo.

Au 01/01/17, les communes de Berjou, Briouze, La Ferté-Macé, Le Grais, Le Menil de Briouze, Les Monts d'Andaine, Lonlay le Tesson, Pointel, Ste Opportune ainsi que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis ont intégré FLERS AGGLO.

Au 01/01/19, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a étendu sa régie directe sur la commune de Berjou.

Au 01/01/23, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a repris en régie directe la production et distribution d'eau potable ainsi que la gestion clientèle et la facturation de la commune de St Pierre du Regard.

- Les usagers du service d'eau potable des communes de Aubusson, Caligny, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Bazoque, La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Lande Patry, Landisacq, Landigou, La Selle La Forge, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers et Saint Paul, Berjou et St Pierre du Regard, qui sont gérées en **régie directe** doivent s'adresser à :

FLERS AGGLO - Direction Eau et Assainissement
1, rue d'Athis - C.S. 149 - 61100 FLERS
Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr

Du lundi au vendredi : De 8h15 à 12h15 & 13h30 à 17h30

- Les usagers du service d'eau potable des communes de **La Ferté Macé** et de **l'ex Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Messei** (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, Saint André de Messei, Saires La Verrerie) qui sont gérées, pour chacune, dans le cadre d**e Délégations de Service Public** par la **société VEOLIA Eau** doivent s'adresser à **:**

VEOLIA EAU
Route de Putanges - 61200 ARGENTAN
Tél : 0811.900.800 / 09.69.39.56.34

Du lundi au vendredi : De 8h à 12h & 13h30 à 16h

- Les usagers du service d'eau potable de **:**
  - **Antoigny** dépendent du **Syndicat d'Eau d'Andaine** qui a confié la gestion de l'eau potable à **STGS** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public.**

STGS
22 rue des grèves – 50300 AVRANCHES
Tél : 09.69.32.69.33

Du lundi au vendredi : De 8h à 18h

  - **Cahan** dépendent du **Syndicat Mixte des Eaux du Sud Calvados,** qui a confié la gestion de l'eau potable à la **SAUR** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public.**

  - **Athis Val de Rouvre, Briouze, Durcet, La Lande Saint Siméon, Le Menil de Briouze, Lonlay le Tesson, Menil Hubert sur Orne, Pointel, Saint Philbert sur Orne, Sainte Honorine La Chardonne et Sainte Opportune** dépendent du **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Houlme,** qui a confié la gestion de l'eau potable à **la SAUR** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public.**

SAUR
Chemin Saulnier – ZA de Guibray – 14700 FALAISE
Tél : 02.14.37.40.09

Du lundi au vendredi : De 8h30 à 12h

Pour les communes ci-dessus, Flers Agglo adhère à ces syndicats par représentation substitution

LISTE DES COMMUNES

de Flers Agglo

Service de distribution d'Eau Potable

Communes	Abonnés			
	2022	2023	2024	2025
AUBUSSON	188	181	184	183
BERJOU	218	218	218	221
CALIGNY	410	412	407	411
CERISY BELLE ETOILE	339	334	334	339
FLERS	7 322	7 347	7 368	7 376
LA BAZOQUE	111	112	113	114
LA CHAPELLE AU MOINE	277	278	279	277
LA CHAPELLE BICHE	238	235	236	231
LA LANDE PATRY	912	912	910	910
LA SELLE LA FORGE	651	634	641	647
LANDIGOU	203	203	203	205
LANDISACQ	355	359	358	361
MONTILLY S/ NOIREAU	368	369	368	368
ST CLAIR DE HALOUZE	448	446	448	454
ST GEORGES DES G.	1 737	1 735	1 735	1 746
ST PAUL	304	297	296	300
ST PIERRE DU REGARD	682	685	685	684
Sous-Total Flers Agglo régie	***14 763***	***14 757***	***14 783***	***14 827***
BANVOU	265	265	265	263
BELLOU EN HOULME	546	557	553	551
DOMPIERRE	219	222	223	224
ECHALOU	179	178	179	179
LA COULONCHE	262	266	262	252
LA FERRIERE AUX ETANGS	843	828	837	865
LE CHATELLIER	190	188	186	2 906
LE GRAIS	26	26	26	186
LES MONTS D'ANDAINE	832	838	839	26
MESSEI	953	958	968	845
ST ANDRE DE MESSEI	234	231	233	964
SAIRE LA VERRERIE	155	158	157	229
LA FERTE MACE	3 024	2 916	2 955	153
Sous-Total ex-SIAEP Messei	***7 728***	***7 631***	***7 683***	***7 643***
TOTAL	**22 491**	**22 388**	**22 466**	**22 470**

Les communes suivantes sont dans le périmètre de syndicats d'adduction d'eau potable auxquels Flers Agglo adhère par représentation substitution ; en conséquence, il est de la compétence de ces syndicats d'adopter un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service propre à leur territoire :

* Cahan : Syndicat Mixte des Eaux du Sud Calvados
* Athis Val de Rouvre, Briouze, Durcet, La Lande Saint Siméon, Le Menil de Briouze, Lonlay le Tesson, Menil Hubert sur Orne, Pointel, Saint Philbert sur Orne, Sainte Honorine la Chardonne, Saint Opportune : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Houlme,
* Antoigny : Syndicat Intercommunal des Eaux d'Andaine.

I) LES INDICATEURS TECHNIQUES

La régie de l'eau utilise des ressources d'eaux superficielles et souterraines qui sont :

- la rivière Varenne, au lieu-dit Le Moulin d'Auvilliers, sur la Commune de St Bômer les Forges
- la rivière Egrenne, au lieu-dit La Mangéantière, sur la commune de La Haute Chapelle
- la rivière Noireau, au lieu-dit La Rouillerie, sur la commune de Montilly sur Noireau
- le barrage de la Visance, au lieu-dit La Saillardière, sur la commune de Landisacq
- les forages du Breuil à Bellou en Houlme, de La Forge à La Selle La Forge et de la Rouillerie à Caligny
- le puits et la source des Cours à Berjou
- les forages de l'Etre à St Pierre du Regard.

Pour l'alimentation de la commune de Landigou, Flers Agglo s'appuie sur une convention d'achat/vente d'eau en gros avec le SIAEP du Houlme.

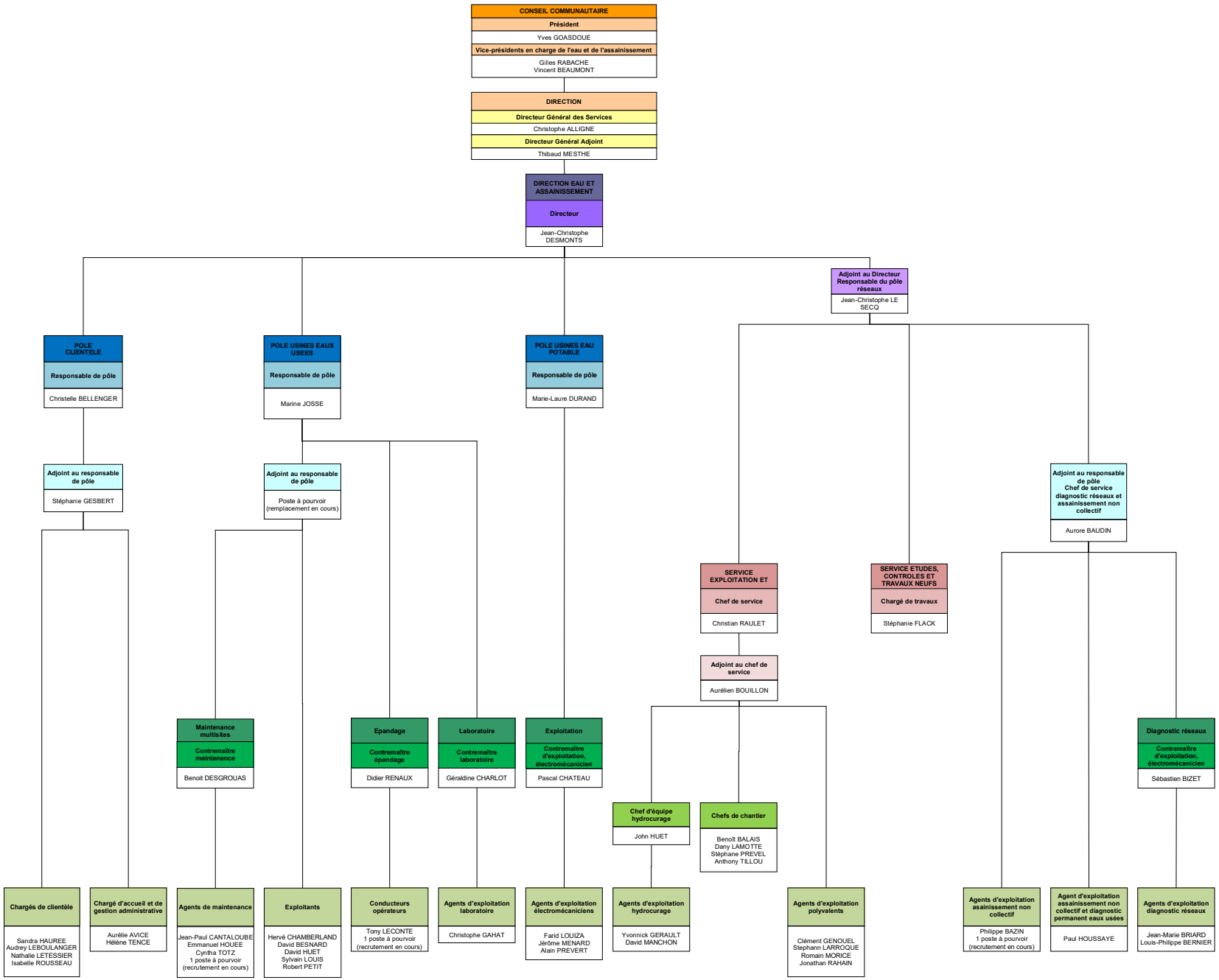
Il existe également 3 postes de reprise des eaux brutes par pompage :

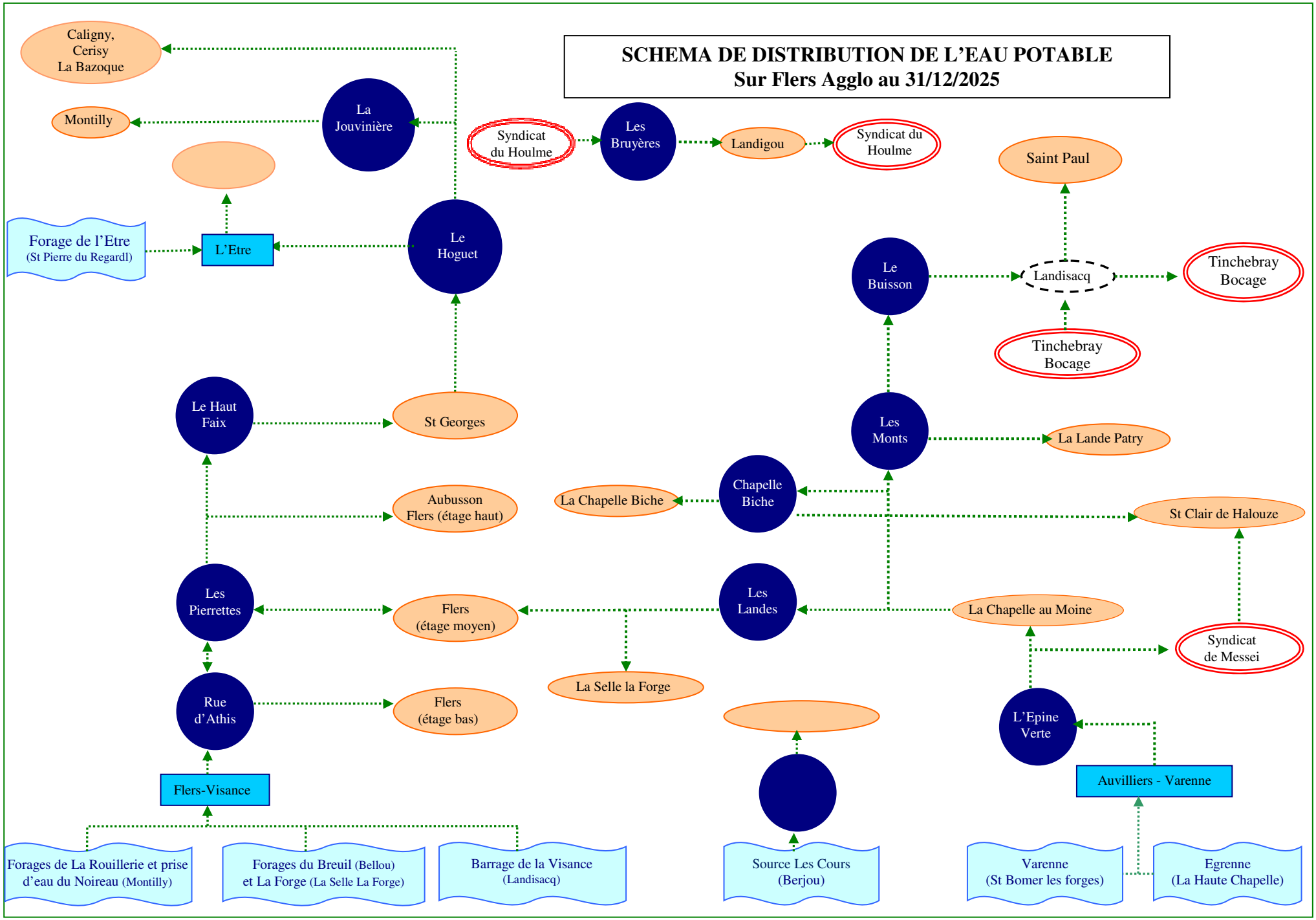
- le Buisson Corblin (Flers)
- le Castel (St Georges des Groseillers)
- la Rouillerie (Montilly sur Noireau).

Les eaux brutes sont traitées sur des filières physico-chimiques complètes (voir schémas pages suivantes). Les usines de production d'eau potable sont au nombre de 4 :

- la station de Flers Visance (sise rue d'Athis à Flers) mise en service en septembre 2001
- la station d'Auvilliers (sise au Moulin d'Auvilliers à St Bômer les Forges) mise en service en février 2004
- la station de Berjou, mise en service à la fin des années 1950, qui alimente uniquement la commune de Berjou
- la station de l'Etre (sise l'Etre à St Pierre du Regard), mise en service au milieu des années 1990.

Le service est assuré par les personnels conformément à l'organigramme qui suit :


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Président
Yves GOASDOUE
Vice-présidents en charge de l'eau et de l'assainissement
Gilles RABACHE
Vincent BEAUMONT
DIRECTION
Directeur Général des Services
Christophe ALLIGNE
Directeur Général Adjoint
Thibaud MESTHE
DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
Directeur
Jean-Christophe DESMONTS
Adjoint au Directeur Responsable du pôle réseaux
Jean-Christophe LE SECQ
POLE CLIENTELE
Responsable de pôle
Christelle BELLENGER
POLE USINES EAUX USEES
Responsable de pôle
Marine JOSSE
POLE USINES EAU POTABLE
Responsable de pôle
Marie-Laure DURAND
Adjoint au responsable de pôle
Stéphanie GESBERT
Adjoint au responsable de pôle
Poste à pourvoir (remplacement en cours)
Adjoint au responsable de pôle Chef de service diagnostic réseaux et assainissement non collectif
Aurore BAUDIN
SERVICE EXPLOITATION ET
Chef de service
Christian RAULET
SERVICE ETUDES, CONTROLES ET TRAVAUX NEUFS
Chargé de travaux
Stéphanie FLACK
Adjoint au chef de service
Aurélien BOUILLON
Maintenance multisites
Contremaître maintenance
Benoit DESGROUAS
Epandage
Contremaître épandage
Didier RENAUX
Laboratoire
Contremaître laboratoire
Géraldine CHARLOT
Exploitation
Contremaître d'exploitation, électromécanicien
Pascal CHATEAU
Chef d'équipe hydrocurage
John HUET
Chefs de chantier
Benoît BALAIS
Dany LAMOTTE
Stéphane PREVEL
Anthony TILLOU
Diagnostic réseaux
Contremaître d'exploitation, électromécanicien
Sébastien BIZET
Chargés de clientèle
Sandra HAUREE
Audrey LEBOULANGER
Nathalie LETESSIER
Isabelle ROUSSEAU
Chargé d'accueil et de gestion administrative
Aurélie AVICE
Hélène TENCE
Agents de maintenance
Jean-Paul CANTALOUBE
Emmanuel HOUEE
Cyntha TOTZ
1 poste à pourvoir (recrutement en cours)
Exploitants
Hervé CHAMBERLAND
David BESNARD
David HUET
Sylvain LOUIS
Robert PETIT
Conducteurs opérateurs
Tony LECONTE
1 poste à pourvoir (recrutement en cours)
Agents d'exploitation laboratoire
Christophe GAHAT
Agents d'exploitation électromécaniciens
Farid LOUIZA
Jérôme MENARD
Alain PREVERT
Agents d'exploitation hydrocurage
Yvonnick GERAULT
David MANCHON
Agents d'exploitation polyvalents
Clément GENOUEL
Stephann LARROQUE
Romain MORICE
Jonathan RAHAIN
Agents d'exploitation assainissement non collectif
Philippe BAZIN
1 poste à pourvoir (recrutement en cours)
Agent d'exploitation assainissement non collectif et diagnostic permanent eaux usées
Paul HOUSSAYE
Agents d'exploitation diagnostic réseaux
Jean-Marie BRIARD
Louis-Philippe BERNIER


SCHEMA DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
Sur Flers Agglo au 31/12/2025
Caligny, Cerisy La Bazoque
Montilly
La Jouvinière
Syndicat du Houlme
Les Bruyères
Landigou
Syndicat du Houlme
Saint Paul
Forage de l'Etre (St Pierre du Regardl)
L'Etre
Le Hoguet
Le Buisson
Landisacq
Tinchebray Bocage
Tinchebray Bocage
Le Haut Faix
St Georges
Les Monts
La Lande Patry
Chapelle Biche
La Chapelle Biche
Aubusson Flers (étage haut)
St Clair de Halouze
Les Pierrettes
Flers (étage moyen)
Les Landes
La Chapelle au Moine
Syndicat de Messei
La Selle la Forge
Rue d'Athis
Flers (étage bas)
L'Epine Verte
Flers-Visance
Auvilliers - Varenne
Forages de La Rouillerie et prise d'eau du Noireau (Montilly)
Forages du Breuil (Bellou) et La Forge (La Selle La Forge)
Barrage de la Visance (Landisacq)
Source Les Cours (Berjou)
Varenne (St Bomer les forges)
Egrenne (La Haute Chapelle)

A – LA PRODUCTION

1- Communes historiques de Flers Agglo (avant le 01/01/2017) + Berjou + St Pierre du Regard exploitées en régie

Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m^3/h	Indice 2025
Surface	Egrenne	La Haute Chapelle	La Mangéantière	120	80 %
Surface	Varenne	St Bomer les Forges	Moulin d'Auvilliers	280	80 %
Surface	Noireau	Montilly s/Noireau	La Rouillerie	40	60%
Surface	Visance	Landisacq	La Saillardière	180	80 %
Souterraine		Caligny	La Rouillerie	60	60 %
Souterraine		Briouze	Le Breuil	80	80 %
Souterraine		La Selle la Forge	La Forge	40	80 %
Souterraine		Berjou	Les Cours puits	8	40 %
Souterraine		Berjou	Les Cours forage (1)	13	40%
Souterraine		St Pierre du Regard	L'Etre (1)	50	80 %
Souterraine		St Pierre du Regard	L'Etre (2)	50	80 %

P 108.3 : *L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de* ***79,6%*** *(en estimant à 80 % l'indice d'avancement de la protection des ressources importées).*

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en 2025 (en m^3)	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
Saint Pierre du Regard	L'Etre (f1)	49 254	Oui
	L'Etre (f2)	5 473	
Berjou	Les Cours puits (f)	21 709	Oui
	Les Cours forage (f)	121	-
Auvilliers - Varenne	La Mangéantière (p)	0	-
	Le Moulin d'Auvilliers (p)	1 678 465	Oui
Flers-Visance	Le Barrage de la Visance (p)	404 494	Oui
	La Rouillerie (p)	137	-
	La Rouillerie (f)	64	Oui
	Le Breuil (f)	47 028	Oui
	La Forge (f)	49 068	Oui

7,66 % de la ressource en eau de Flers Agglo, prélevée en 2025, est d'origine souterraine.

Volumes annuels prélevés & produits (m^3)

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits					Volume /jour
	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	
AUVILLIERS - Varenne	1 667 591	**1 678 465**	1 464 020	1 497 950	1 431 560	1 446 490	**1 478 840**	**4 052**
FLERS –Visance	498 530	**500 791**	461 261	447 520	436 920	487 360	**444 051**	**1 217**
BERJOU	19 923	**21 830**	20 642	20 593	19 355	19 923	**21 830**	**60**
SAINT PAUL	0	**0**	14 510	9 900	-	-	**-**	**-**
SAINT PIERRE DU R	53 898	**54 727**	-	-	56 261	57 398	**57 663**	**158**
TOTAL	**2 244 617**	**2 255 813**	**1 960 433**	**1 975 963**	**1 944 096**	**2 011 371**	**2 002 384**	**5 486**

Points de production

Nom du site	1 - Flers-Visance	2 - Auvilliers-Varenne	3 – Berjou	4 – St Pierre du Regard
Commune	Flers	St Bomer les Forges	Berjou	St Pierre du Regard
Nature de la ressource	Riviere Le Noireau, Barrage Visance, Forages de Briouze, La Selle La Forge et Caligny	Rivières de L'Egrenne et de La Varenne	Puits + Forage : Source des Cours	Eau souterraine : Forages f1 et f2 L'Etre
Nature du traitement	Pré ozonation Décantation Reminéralisation Filtration Post ozonation Filtration charbon actif Désinfection (chlore)	Pré ozonation Décantation Reminéralisation Filtration Injection de charbon actif Ultrafiltration Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)
Capacité usine	180 m^3 / heure	380 m^3 / heure	8 à 10 m^3 / heure	50 m^3/heure
Communes desservies	Flers : étage bas (occasionnellement étage haut et moyen : Aubusson, St Georges des G, Montilly s/N, Caligny, Cerisy B.E. et La Bazoque)	Flers : étages moyen + haut, Toutes les autres communes de Flers Agglo (sauf Landigou). Vente à St Pierre du Regard, CDC Domfront Tinchebray Interco et SIAEP de Messei	Berjou	St Pierre du Regard

La régie de l'eau alimente en gestion directe toutes les communes historiques de Flers Agglo + Berjou + St Pierre du Regard. L'eau potable est vendue en gros pour l'alimentation de l'ex-**S**yndicat **I**ntercommunal d'**A**limentation en **E**au **P**otable de **Messei,** du **S**yndicat **I**ntercommunal d'**A**limentation en **E**au **P**otable du **Houlme**, de la **CDC de Domfront Tinchebray Interco**.

Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de stations et sur le réseau

De l'eau produite en régie par Flers Agglo :

	2024	**2025**
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Taux de conformité microbiologique	**100%**	**100%**
Nombre de prélèvements conformes	87	116
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	87	116
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES		
Taux de conformité physico-chimiques	**92,5%**	**100%**
Nombre de prélèvements conformes	160	157
Nombre de prélèvements non conformes	13	0
Nombre total de prélèvements	173	157

De l'eau produite par le SIAEP du Houlme et distribuée à Landigou :

	2024	**2025**
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Taux de conformité microbiologique	**100%**	**100%**
Nombre de prélèvements conformes	4	4
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	4	4
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES		
Taux de conformité physico-chimiques	**94,4%**	**100%**
Nombre de prélèvements conformes	34	33
Nombre de prélèvements non conformes	2	0
Nombre total de prélèvements	36	33

*P 101.1 : Sur les 120 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0%***
*P 102.1 : Sur les 190 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 15 aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **100,0%***

Afin de remédier aux dépassements sur le paramètre Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), des purges automatiques ont été installées.
L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).
Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé progressivement le contrôle sanitaire des EDCH en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides qui sont détectés parfois au-delà des normes réglementaires.

2 - Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et La Ferté Macé exploitées par une Délégation de Service Public à VEOLIA Eau

Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m^3/h	Indice 2025
Souterraine		Le Grais	La Lande Forêt	35	80%
Souterraine		Bellou en Houlme	La Source Philippe	16	20%
Souterraine		La Ferté Macé	Captages Douet de l'Aulne	12	40 %
Souterraine		La Ferté Macé	Captages La Lande aux Mineurs	5	40 %

P 108.3 :** L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de **73%

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en **2025** (en $m^{3)}$	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
Le Grais	La Lande Forêt(f)	258 839	Oui
Le Carrefour Joyeux	La Source Philippe (f)	32 432	-
Usine Chemin de Bât	Douet de l'Aulne (f)	225 455	-
	La Lande aux Mineurs (f)		-

100 % de la ressource en eau de l'ex SIAEP de Messei est d'origine souterraine.

Volumes annuels prélevés & produits (m^3)

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits				Volume /jour
	2024	2025	2022	2023	2024	2025	
Le Grais - La Lande Forêt	259 385	258 839	-	-	-	**257 830**	-
Bellou-Le Carrefour Joyeux	37 845	32 432	-	-	-	**31 901**	-
La Ferté Macé-Chem de Bât	239 795	225 455	-	-	-	**221 238**	-
TOTAL	**537 025**	**516 726**	**474 084**	**482 916**	**531 118**	**510 969**	**1 400**

Points de production

Nom du site	1 – La Lande Forêt	2 – Le Carrefour Joyeux	3 – Chemin de Bât
Commune	Le Grais	Bellou en Houlme	La Ferté Macé
Nature de la ressource	Forages 1 et 2	Source Philippe	Captages : Douet de l'Aulne et La Lande aux Mineurs
Nature du traitement	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)
Capacité usine	35 m^3 / heure	16 m^3 / heure	60 m^3/h
Communes desservies	Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie	Bellou en Houlme	La Ferté Macé

Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de station et sur le réseau

De l'eau produite en DSP par VEOLIA Eau :

	2024	2025
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Taux de conformité microbiologique	**100%**	**100%**
Nombre de prélèvements conformes	66	57
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	66	57
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES		
Taux de conformité physico-chimiques	**96,3%**	**100%**
Nombre de prélèvements conformes	103	91
Nombre de prélèvements non conformes	4	0
Nombre total de prélèvements	109	91

*P 101.1 : Sur les 57 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0%***

*P 102.1 : Sur les 91 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **100,0%.***

B – LA DISTRIBUTION

1 – Les Réservoirs

1 - Communes historiques de Flers Agglo avant le 01/01/2017 + Berjou + St Pierre du Regard

Dénomination du réservoir	Etage de distribution	Type	Capacité (en m3)	Durée de séjour (en heures)
L'Epine Verte	haut	Sur Tour	4000	24
Les Landes	moyen	Sur Tour	1500	12
St Clair de H	St Clair de H	Semi-enterré	150	120
La Chapelle B	La Chapelle B	Sur Tour	200	72
Rue d'Athis	bas	Semi-enterré	1250	18
Les Pierrettes	moyen	Semi-enterré	500	12
Le Haut Faix	haut	Sur Tour	1500	36
Le Hoguet	Caligny	Sur Tour	400	24
La Jouvinière	Montilly	Semi-enterré	150	120
Les Monts	La Lande Patry	Sur Tour	400	24
Le Buisson	Landisacq	Sur Tour	500	72
Les Bruyères	Landigou	Sur Tour	200	48
Berjou	Berjou	Semi-enterré	150	60
Le Parc	Saint Pierre du Regard	Sur Tour	150	24

2 – Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et La Ferté Macé

Dénomination du réservoir	Etage de distribution	Type	Capacité en m^3	Durée de séjour en heures
Mont d'Hère		Semi-enterré	500	-
Banvou	Banvou	Semi-enterré	150	-
Bellou en Houlme	Bellou	Sur Tour	200	-
Messei	Messei	Sur Tour	500	-
La Ferrière aux Etangs	La Ferrière	Semi-enterré	150	-
Charlemagne		Semi-enterré	1000	-
Les Clairets	Dompierre	Semi-enterré	800	-
Chemin de Bât	La Ferté	Semi-enterré	2 x 300	24
Les Bruyères	Macé	Semi-enterré	2 x 1500	-

2 - Le réseau d'adduction ou de distribution

Exploitation en régie	Nb de branchements			
	2022	2023	2024	2025
AUBUSSON	197	190	190	189
BERJOU	228	222	222	222
CALIGNY	482	443	446	447
CERISY BELLE ETOILE	363	350	350	357
FLERS	8 290	8 020	7 911	7 838
LA BAZOQUE	126	120	119	119
LA CHAPELLE AU MOINE	302	299	289	291
LA CHAPELLE BICHE	263	249	250	253
LA LANDE PATRY	975	942	946	945
LA SELLE LA FORGE	695	670	673	682
LANDIGOU	230	216	216	218
LANDISACQ	435	381	380	392
MONTILLY SUR NOIREAU	419	378	378	386
ST CLAIR DE HALOUZE	489	478	477	469
ST GEORGES DES G.	1 880	1 817	1 819	1 816
ST PAUL	336	318	318	322
St Pierre du Regard (DSP SAUR jusqu'au 31/12/2022)	***682***	***721***	701	705
Sous-Total Flers Agglo régie ***(incluant St Pierre à partir du 1/01/2023)***	***15 710***	***15 814***	***15 685***	***15 651***
DSP Véolia	***6 959***	***6 979***	***6 978***	***6 974***
TOTAL	**23 351**	**23 514**	**23 364**	**23 330**

Longueur réseau principal en Km	Régie	DSP Véolia
885,40	476,20	409,20

En outre le linéaire de réseau d'eau brute est de 48,23 km.

P 107.2 Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable au cours des 5 dernières années :

3,07 km de canalisation de distribution ont été renouvellées en 2025, pour un montant d'investissement de 803 675 € HT.

Flers Agglo régie	*0,88%*
DSP VEOLIA	*0,00%*

P 103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de :

Flers Agglo régie	*90/120*
DSP VEOLIA	*85/120*

3 - Les Abonnés

Communes	Nbre hab (INSEE 2025)	Abonnés		
		2023	2024	2025
AUBUSSON	410	181	184	183
BERJOU	424	218	218	221
CALIGNY	868	412	407	411
CERISY BELLE ETOILE	740	334	334	339
FLERS	14 725	7347	7368	7 376
LA BAZOQUE	275	112	113	114
LA CHAPELLE AU M	599	278	279	277
LA CHAPELLE BICHE	540	235	236	231
LA LANDE PATRY	1771	912	910	910
LA SELLE LA FORGE	1422	634	641	647
LANDIGOU	428	203	203	205
LANDISACQ	786	359	358	361
MONTILLY SUR N.	744	369	368	368
ST CLAIR DE H.	828	446	448	454
ST GEORGES DES G.	3 256	1735	1735	1 746
ST PAUL	643	297	296	300
ST PIERRE DU REGARD	1 350	***685***	685	684
Sous-Total Flers Agglo régie ***(incluant St Pierre à partir du 1/01/2023)***	***29 809***	***14 757***	***14 783***	***14 827***
BANVOU	644	265	265	263
BELLOU EN HOULME	1049	557	553	551
DOMPIERRE	386	222	223	224
ECHALOU	329	178	179	179
LA COULONCHE	502	266	262	252
LA FERRIERE AUX ETANGS	1525	828	837	865
LA FERTE MACE	5365	2916	2955	2 906
LE CHATELLIER	410	188	186	186
LE GRAIS	209	26	26	26
LES MONTS D ANDAINE	1719	838	839	845
MESSEI	1858	958	968	964
ST ANDRE DE MESSEI	536	231	233	229
SAIRES LA VERRERIE	300	158	157	153
Sous-Total DSP VEOLIA	***14 832***	***7631***	***7683***	***7 643***
TOTAL	**44 641**	**22 388**	**22 466**	**22 470**

P 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis :

Flers Agglo régie	*29 650*
DSP VEOLIA	*14 776*

Indicateurs liés à la gestion des abonnés :

P 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Flers Agglo régie	*2 jours*
DSP VEOLIA	*1 jour*

P 152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Flers Agglo régie	*100%*
DSP VEOLIA	*100%*

P 155.1 : Taux de réclamation pour 1000 abonnés :

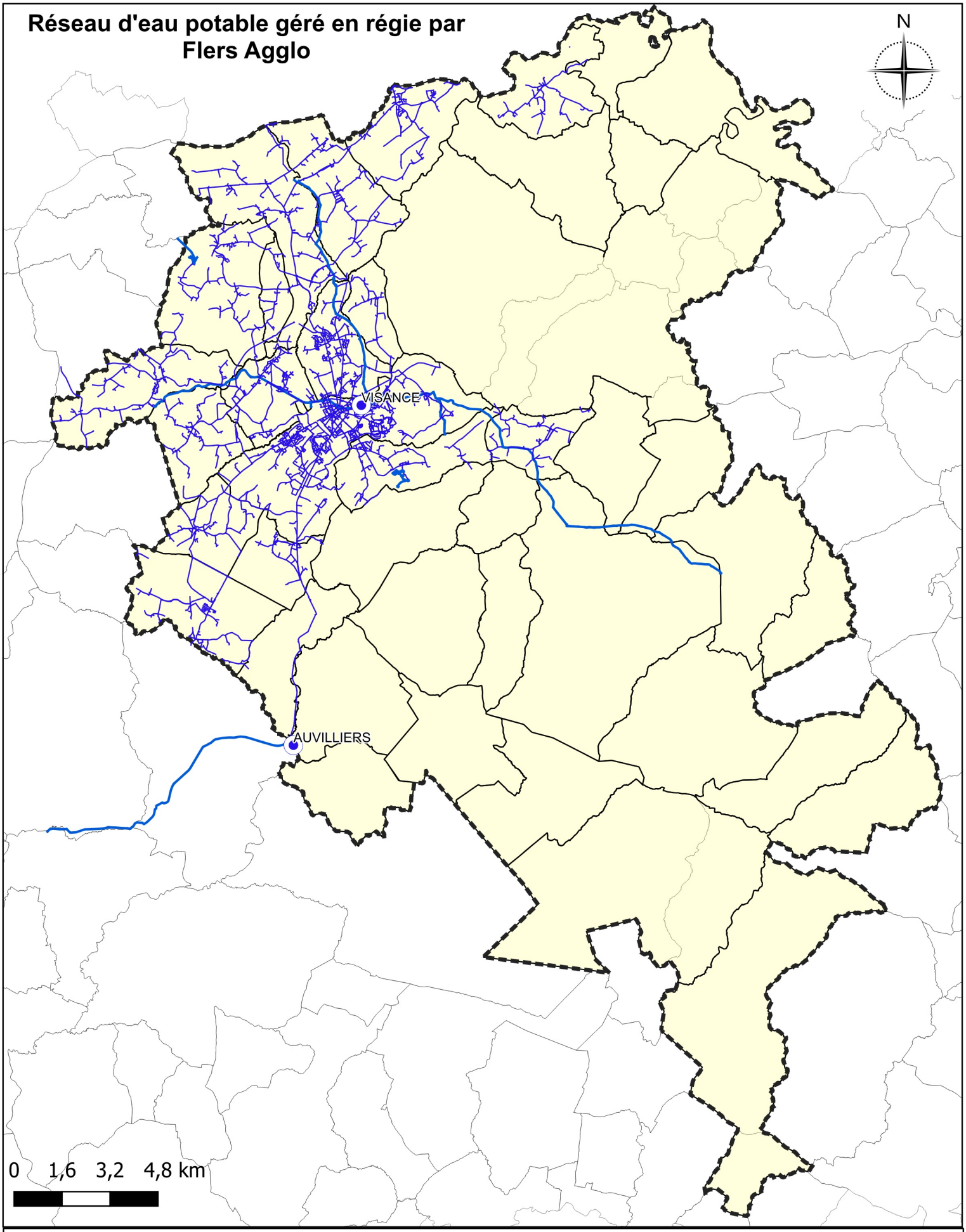
*Flers Agglo régie **	*12,41*
DSP VEOLIA	*1,57*

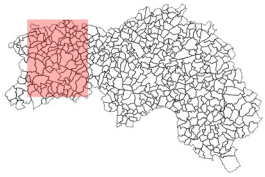
** Pour la régie de Flers Agglo, il s'agit de l'ensemble des réclamations (verbales et écrites)*

P 151.1 : Taux d'occurrence des interruptions non programmées de service *(pour 1000 ab) :*

Territoire	Nb d'interruptions	Nb d'abonnés	Taux d'occurrence
Flers Agglo régie	0	14 827	0,00
DSP VEOLIA	5	7 643	0,65

Réseau d'eau potable géré en régie par Flers Agglo





Légende

- eau potable
- eau brute
- Commune
- Commune déléguée
- Flers Agglo

11-3-2025

sources:
-origine cadastre © Droits de l'État réservés
-BD parcellaire IGN

Édition : Service SIG

Flers Agglo

Service des Eaux

C - LES VOLUMES

1 - Les volumes facturés aux abonnés

Vente directe aux abonnés (en m^3)	2024	2025
AUBUSSON	11 247	11 639
BERJOU	14 812	14 810
CALIGNY	50 317	48 178
CERISY BELLE ETOILE	41 992	32 639
FLERS	909 431	876 124
LA BAZOQUE	8 151	7 492
LA CHAPELLE AU MOINE	17 931	19 143
LA CHAPELLE BICHE	14 368	14 885
LA LANDE PATRY	57 606	63 260
LA SELLE LA FORGE	45 094	47 149
LANDIGOU	11 046	12 339
LANDISACQ	25 025	22 736
MONTILLY SUR NOIREAU	26 309	26 644
ST CLAIR DE HALOUZE	24 540	27 413
ST GEORGES DES GROSEILLERS	117 349	125 545
ST PAUL	18 019	20 472
ST PIERRE DU REGARD	46 683	48 137
Sous-Total FA historique	***1 439 920***	***1 418 605***
BANVOU	23 103	31 574
BELLOU EN HOULME	38 807	43 678
DOMPIERRE	18 582	10 497
ECHALOU	14 091	23 844
LA COULONCHE	14 726	18 643
LA FERRIERE AUX ETANGS	52 967	62 103
LA FERTE MACE	233 252	228 343
LE CHATELLIER	27 471	17 182
LE GRAIS	1 585	1 540
LES MONTS D ANDAINE	50 219	64 408
MESSEI	86 704	96 846
ST ANDRE DE MESSEI	17 599	20 198
SAIRES LA VERRERIE	15 334	12 728
Sous-Total DSP VEOLIA	***594 440***	***631 584***
TOTAL	**2 034 360**	**2 050 189**

* En 2025, 23 447 m3 ont été dégrévés pour fuite aux abonnés (pm 5 869 m^3 en 2024).

2 - Les ventes et achats d'eau en gros

a – Communes historiques de Flers Agglo (avant le 1/01/2017)

Vente en gros :	2022	2023	2024	2025
Ex - SIAEP de Messei	255 300	258 293	259 386	271 329
CDC de Domfront Tinchebray Interco	6 756	3 247	3 310	3 487
St Pierre du Regard	7 778			5 078
SIAEP du Houlme	23 317	21 974	19 591	31 031
TOTAL	**293 151**	**283 514**	**282 287**	**310 925**

Achat en gros :	2022	2023	2024	2025
Ex - SIAEP de Messei	47 746	45 269	51 031	53 592
CDC Tinchebray Bocage (pour Landisacq)	1 743	2 423	4 186	5 821
SAUR (pour SPDR)	1 911			1 914
SIAEP du Houlme (pour Landigou)	64 319	63 429	70 861	77 896
TOTAL	**115 719**	**111 121**	**126 078**	**139 223**

En outre, 199 233 m^3 ont été utilisés pour le service en 2025 (pm 195 387 m^3 en 2024).

b - Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et la Ferté Macé

Vente en gros :	2022	2023	2024	2025
Flers Agglo Régie	47 746	46 088	51 031	53 868
SIAEP de Domfront / St Bomer champsecret	125 103	98 870	113 695	120 575
TOTAL	**172 849**	**144 958**	**164 726**	**174 443**
Achat en gros :	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Flers Agglo	237 560	244 571	259 386	250 326
SIAEP du Houlme	88 887	66 200	91 494	107 697
SMAEP de la Mayenne	90 197	81 398	36 582	59 512
SIAEP de Domfront / St Bomer champsecret	19 015	33 988	33 663	34 968
SIAEP du Houlme	19 015	216	204	7 739
TOTAL	**435 659**	**426 373**	**421 329**	**460 242**

En outre, 6 969 m^3 ont été utilisés pour le service en 2025 (pm 9 213 m3 en 2024).

d– Ensemble du territoire de Flers Agglo :

Total	2022	2023	2024	2025
Vente en gros	428 472	447 013	447 013	485 368
Achat en gros	537 278	547 203	547 203	599 465

En outre, 206 202 m^3 ont été utilisés pour le service en 2025 (204 600 m3 en 2024).

D – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU :

1 – Le rendement du réseau :

DEFINITION	P104.3 - Il s'agit d'un ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à un autre service d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable
REGLE DE CALCUL	(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros) x 100, avec : V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau
FA HISTORIQUE	**89.3%** (pm 90.60% en 2024)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	**84.4 %** (pm 81.2 % en 2024)

Le rendement du réseau d'eau potable est essentiellement lié aux fuites d'eau sur le réseau et utilisations des Points d'Eau Incendie.

Le rendement primaire du réseau :

DEFINITION	*P110.3 – Il s'agit d'un nouvel indicateur dont la fiche n'est pas encore disponible sur l'observatoire de l'eau (au 23/7/26)*
REGLE DE CALCUL	*Pas d'information disponible, calcul automatique sur SISPEA*
FA HISTORIQUE	**76.9%**
EX – SIAEP MESSEI + LFM	**80.5 %**

2 – L'indice linéaire des volumes non comptés :

DEFINITION	P105.3 - Il s'agit d'un ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.
REGLE DE CALCUL	(V mis en distribution – V comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec : V mis en distribution = V produit + V acheté – V vendu en gros.
FA HISTORIQUE	**2.5 m³/jour/km** (pm 2.30 en 2024)
EX – SIAEP MESSEI +LFM	**1.09 m³/jour/km** (pm 1.28 en 2024)

3 – L'indice linéaire de perte de réseau :

DEFINITION	P106.3 - Il s'agit d'un ratio entre le volume des pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.
REGLE DE CALCUL	(V mis en distribution – V consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec : V mis en distribution = V produit + V acheté – V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé et V non comptabilisé + V de service du réseau. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (V détournée sur le réseau, V résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).
FA HISTORIQUE	**1.3 m³/jour/km** (pm 1.17 en 2024)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	**1.02 m³/jour/km** (pm 1.20 en 2024)

Valeur de référence de l'Indice Linéaire de Perte primaire (ILP)

(calculée hors branchement)

Indice de perte	Rural	Intermédiaire	Urbain
m^3/j/km	**< 25 abonnés/km**	**< 50 abonnés / km**	**>= 50 abonnés/km**
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

(issu de l'étude « Connaissance et maîtrise des pertes dans le réseaux d'eau potable » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

L'équipe « Diagnostic »

Dans le cadre de la lutte contre les fuites et le gaspillage, Flers Agglo a renouvelé et étendu en juin 2005 son équipement de détection de fuites et créé une équipe « Diagnostic », composée de 3 personnes encadrées par une technicienne. En 2007, 1 agent supplémentaire a été recruté. Cette mission permanente se concrétise par les résultats du tableau suivant.

Le diagnostic permet d'améliorer le rendement des réseaux, d'une part en détectant les secteurs nécessitant une réhabilitation urgente, et d'autre part en localisant des fuites difficilement détectables sans un système perfectionné.

	LINEAIRE DIAGNOSTIQUE		FUITE DECELEE
ANNEE	**Mètres**	**Pourcentage**	**Confirmée** par la recherche en corrélation acoustique
2019	17 500	3.71	60
2020	25 500	5.37	46
2021	18 860	4.20	36
2022	14 600	3.08	61
2023	5 400	1.14	40
2024	4 800	1.02	53
2025	**28 000**	**5.94**	**54**

E – LA GESTION DES ABONNES :

1 – La facturation

	2022	2023	2024	2025	Δ 2025/2024
Factures estimatives sur relevés & décompte	23 452	25 380	25 073	25 103	+ 0.12%
Factures de radiation	1 530	1 449	1 401	1 469	+ 4.85%
Factures d'acomptes	36 222	39 034	42 681	43 954	+ 2.98%
Travaux et prestations Eau & Ass	158	305	146	157	+ 7.53%
TOTAL	**61 362**	**66 168**	**69 301**	**70 683**	**+ 1.99%**

2 - Les courriers

	2022	2023	2024	2025	Δ 2025/2024
Contrat d'abonnement	1 544	1 612	1 437	1 523	+ 5.98%
Résiliations	879	843	796	812	+ 2.01%
Courriers grosses consommations (fuites et autres…)	631	674	716	830	+ 15.92 %
Courriers compteurs défaillants	585	854	1190	1 091	- 0.08 %
Nb de procédures ouvertes	1920	2 668	3 087	2 176	+ 29.51 %
TOTAL	**5 559**	**6 651**	**7 226**	**6 432**	- 10.99 %

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

A) LE PRIX DE L'EAU (en € H.T.)

1 - Sur le territoire de la régie de Flers Agglo

RUBRIQUE	2023 délib 15/12/22	2024 délib 14/12/23	2025 délib 12/12/24	2026 délib 11/12/2025
Frais d'ouverture	15,93	16,57	16,90	16,90
Abonnement annuel	64,74	67,33	67,33	67,33
Location de compteur Ø15	20,85	21,68	21,68	21,68
m3 consommés	1,70	1,77	1,77	1,77
Redevance pollution AESN	0,2200	0,2200		
Redevance pollution AELB	0,3000	0,3000		
Redevance préservation	0,0400	0,0400	0,0465	0,0481
Participation proport° SDE	0,0200	0,0200	0,0250	0,0250
Redevance sur conso eau AESN			0,4600	0,3400
Redevance sur conso eau AELB			0,3300	0,3200
Redevance performance résx eau			0,0170	0,0709
T.V.A.	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
*Prix moyen au m3 (pour 120 m3)**	*2,84 €*	*2,95 €*	*3,23 €*	*3,16 €*

** calculé pour l'essentiel de la population, c'est-à-dire, celle dépendant de l'Agence Seine Normandie*

2 - Sur les nouvelles communes gérées en Délégation de Service Public ou en régie

RUBRIQUE	DSP VEOLIA	
	2025	2026
Abonnement annuel		
- Part délégataire	58,78	57,52
- Part syndicale	29,40	30,65
m3 consommés		
- Part délégataire	0,9992	0,9780
- Part syndicale	0,7707	0,7920
Redevance sur conso eau AESN	0,4600	0,3400
Redevance sur conso eau AELB	0,3300	0,3200
Redevance performance résx eau	0,0170	0,0709
Redevance préservation	0,0535	0,0792
T.V.A.	5,50%	5,50%
*Prix moyen au m3 (pour 120 m3)**	*3,06 €*	*3,16 €*

L'ex-SIAEP de Messei étant majoritairement sur Loire Bretagne, le prix moyen a été calculé avec les taux de cette agence.

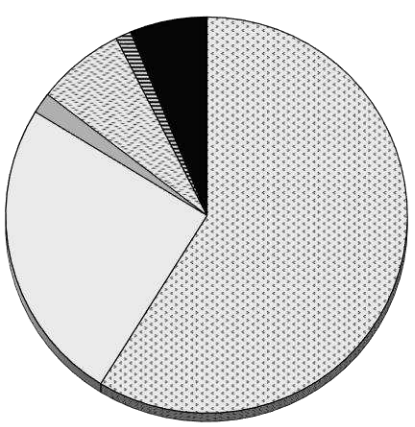
Pour davantage de détails, voir annexes : tableau des tarifs + modèles de factures.

B) LE COMPTE ANALYTIQUE D'EXPLOITATION - REGIE EAU

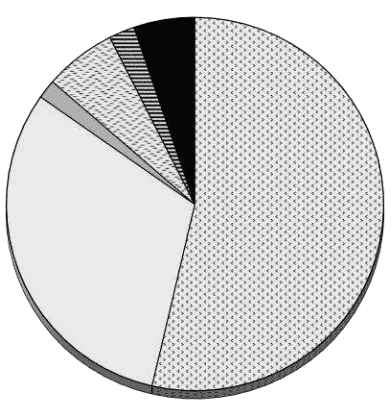
1 - Les recettes d'exploitation

LIBELLE	MONTANT		Variation
	2024	2025	
Vente d'Eau : abonnés + contrats (70111)	3 038 586 €	3 218 517 €	+ 5,92%
Autres taxes et redevances : abonnements (7012+701111)	1 285 001 €	1 864 523 €	+ 45,10%
Travaux : branchements + déplacement conduite (704)	88 072 €	98 489 €	+ 11,83%
Location de compteurs (7064)	366 737 €	370 477 €	+ 1,02%
PRODUITS DIVERS (703+7068+708+752+758)	63 974 €	132 272 €	+ 106,76%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77+76)	320 630 €	314 164 €	- 2,02%
TOTAL	**5 163 000 €**	**5 998 442 €**	**+ 16,18%**

2024



2025



Vente d'Eau contrats
Autres taxes et redevances(abonnements)
Travaux
Location de compteurs
Produits divers
Produits exceptionnels

2 - Les dépenses d'exploitation (principaux chapitres)

	Chapitre	2024	2025	Variation
Charges à caractère général	011	1 585 867 €	1 596 866 €	+ 0,69%
Charges de personnel	012	1 095 647 €	1 138 687 €	+ 3,93%
Atténuation de charges	014	389 307 €	661 947 €	
Dotation aux amortissements	042	1 367 203 €	1 595 410 €	+ 16,69%
Autres charges gestion courante	65	151 932 €	230 144 €	+ 51,48%
Charges financières	66	308 255 €	265 558 €	- 13,85%
Charges exceptionnelles	67	20 144 €	20 548 €	+ 2,01%
TOTAL		**4 918 355 €**	**5 509 160 €**	**+ 12,01%**

3 - La dette communautaire 2024-2025 de l'ensemble du territoire de Flers Agglo

LIBELLE	MONTANT en EUROS		Evolution en %
	2024	2025	
Dette en capital à l'origine	15 102 773,97	15 102 773,97	0,00%
Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	9 002 409,52	8 169 852,92	-9,25%
Annuité à payer au cours d'exercice	1 151 149,74	1 117 792,72	-2,90%
Dette en capital à la fin de l'exercice	8 169 852,92	7 327 453,65	-10,31%

220624

P 153.2 - La durée d'extinction de la dette est de 12 ans et 8 mois (31/12/2025).

4 - Les investissements

EN 2025 :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 860 175 €, dont 220 624 € de subventions d'équipement ainsi que les travaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût H.T.(reports compris)
Travaux de renouvellement des réseaux	1 383 106 €
Achat de compteurs d'eau	93 407 €
Acquisition de matériel (stations + réseaux)	66 808 €
Frais d'étude	95 234 €
Acquisition de terrains	12 339 €
Travaux sur batiments et stations	126 876 €
Acquisition (mobilier+informatique)	9 113 €
Emprunts	852 668 €
TOTAL	**2 639 551 €**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 35 653 € versés par l'Etat, 44 469 € par le fonds vert (pour les rendements de réseaux) et 42 888 € par l'AESN.

EN 2026 :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 6 686 561 €, dont les travaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût H.T.(reports compris)
Travaux de renouvellement des réseaux	1 290 117 €
Etudes	249 517 €
Travaux mise en sécurité réservoirs	20 770 €
Achat de compteurs d'eau	100 000 €
Achat de terrain	2 852 568 €
Acquisition de matériel (usines)	556 511 €
Acquisition de matériel (réseaux)	23 000 €
Matériel de transport	119 663 €
Travaux sur stations	50 000 €
Travaux sur réseaux	164 480 €
Travaux sur batiments	54 700 €
Emprunts	853 000 €
Subventions d'équipement	212 000 €
TOTAL	**6 546 326 €**

C - LES AUTRES DONNEES ECONOMIQUES

P 109.0 : Le taux global des abandons de créance et versements à un fonds de solidarité :

Territoire	Montant	Volume facturé	Taux par m3
Flers Agglo régie *	76 507,70	1 418 605	0,0539
DSP VEOLIA	269,00	631 584	0,0004
TOTAL	**76 776,70**	**2 050 189**	**0,0374**

** 75 007,70€ ANV + 1 500 € Parti° CD61*

P 154.0 : Le taux d'impayés sur les factures de 2024 :

Territoire	Montant TTC	Facturé TTC	Taux
Flers Agglo régie	126 845,26	4 957 699,00	2,56%
DSP VEOLIA	53 175,00	2 075 059,00	2,56%
TOTAL	**180 020,26**	**7 032 758,00**	**2,56%**

ANNEXES

ANNEXE N°1 : LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

Ce document explique précisément l'objectif de chacune des rubriques composant une facture ainsi que leurs modalités de calcul.

ANNEXE N°2 : LES FACTURES TYPES A 120 m^3

La notice explicative pour lire sa facture et comprendre les rubriques ainsi que les modèles de factures en vigueur sur le territoire de Flers Agglo en 2025 et 2026.

ANNEXE N°3 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2009, la loi a défini un certain nombre d'indicateurs de performance communs à tous les services d'eau et d'assainissement, bien qu'ils se trouvent chacun dans le rapport, une synthèse en est faite sous la forme d'un tableau récapitulatif.

ANNEXE N°4 : LES BILANS QUALITE EAU 2025 de l'Agence Régionale de Santé

Ces bilans correspondent à chaque unité de distribution définie sur le territoire de Flers Agglo.

ANNEXE N°5 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU :

- Loire Bretagne

ANNEXE N°6 : BILAN DES DEMANDES ET RECLAMATIONS

Demandes et réclamations en matière d'eau potable enregistrées par la régie de Flers Agglo

ANNEXE N°1 :
LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

La régie de La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO établit 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne des 2 dernières années, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations, abonnements et locations de compteur sont facturés à terme échu. La location de compteur et les abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

1 La distribution de l'eau

Correspond aux opérations de prélèvement, traitement et acheminement de l'eau jusque chez l'abonné.

07-01 La location du compteur : couvre son entretien et son renouvellement, elle varie suivant le diamètre de ce dernier.

05-01 L'abonnement eau : couvre les coûts fixes de mise à disposition du service (relève du compteur, entretien des installations, facturation, astreinte 7j/7 et 24h/24...)

01-01 La consommation : correspond au nombre de m^3 consommés (réel ou estimé) par l'usager.

10-01 La Participation proportionnelle au Syndicat Départemental de l'Eau : elle correspond au prix facturé par ledit syndicat pour mener à bien les études de recherche et préservation de la ressource.

2 Organismes publics

Les Agences de l'Eau utilisent les sommes reversées par FLERS AGGLO pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques (subventions pour la construction des équipements et des réseaux, les travaux de protection des captages, des cours d'eau ...). Elles communiquent chaque année à la collectivité, les tarifs applicables pour l'année civile à venir.

Certaines communes dépendent de l'Agence Seine Normandie, d'autres, de l'Agence Loire Bretagne.

En 2025, afin d'inciter à des pratiques vertueuses fondées sur la performance, l'application du principe pollueur-payeur, ces redevances ont été réformées pour accentuer leur rôle dans la préservation de l'environnement, elles s'appliquent au fait générateur d'utiliser de l'eau potable

10-02 La redevance sur la ressource en eau, est calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel et de la nature du prélèvement (de surface ou souterraine).

11-01 La redevance sur la consommation d'eau potable est fixée uniformément pour tous les distributeurs,

12-01 La redevance performance des réseaux d'eau potable est pondérée en fonction des performances du distributeur (rendement et connaissance patrimoniales).

3 La Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)

Les rubriques liées à l'eau potable sont soumises à une TVA à à 5.5%.

Sur le territoire exploité en Délégation de Service Public :

Les délégataires établissent 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne de la dernière année, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations sont facturées à terme échu et abonnements au semestre, par anticipation. Les abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé. L'abonnement et la consommation comportent une part délégataire qui revient à la société qui a la Délégation de Service Public et une part collectivité qui revient à Flers Agglo.

Sur les communes en Délégation de Service Public pour la gestion de l'eau potable, Flers Agglo a confié au délégataire le soin de facturer l'assainissement collectif, qui apparait en conséquence sur la même facture que l'eau.

ANNEXE N°2 :
LES FACTURES TYPES A 120 m³

Modèles de facture annuelle

Basées sur une consommation moyenne de 120 m³ (consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes) sur la base du tarif applicable :

- du 1er janvier au 31 décembre 2025,
- du 1er janvier au 31 décembre 2026,

Sommaire des factures types

Sur le territoire géré en régie par La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO :
Comme toutes les communes ne dépendent pas de la même Agence de l'Eau, elles ne sont donc pas soumises aux mêmes redevances « pollution » et « modernisation des réseaux » :

- St Clair de Halouze et La Chapelle au Moine dépendent de l'Agence Loire Bretagne (AELB).
- Les autres communes dépendent de l'Agence Seine Normandie (AESN),

- **Factures 2025 :**
  - Flers (AESN) :
    - Eau potable + assainissement collectif
    - Eau potable + assainissement non collectif
  - St Clair de Halouze (AELB) :
    - Eau potable + assainissement collectif
    - Eau potable + assainissement non collectif

- **Factures 2026 :**
  - Flers (AESN) :
    - Eau potable + assainissement collectif
    - Eau potable + assainissement non collectif
  - St Clair de Halouze (AELB) :
    - Eau potable + assainissement collectif
    - Eau potable + assainissement non collectif

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Référence client :
07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage
SPECIMEN
.
61100 FLERS

FACTURE SUR RELEVE

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

Destinataire
Ligne Adr Payeur 1
Ligne Adr Payeur 2
Ligne Adr Payeur 3
Ligne Adr Payeur 4
Ligne Adr Payeur 5
Ligne Adr Payeur 6
Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2025 4000 54403 du

Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaupotable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

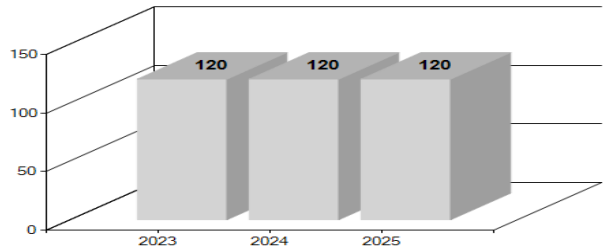
Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	**120 m³**

	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENTS ET LOCATION	144,49
CONSOMMATIONS	605,93

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



TOTAL FACTURE TTC	**750,42 €**

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- ***En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)***
- *Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.*
- *En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9*
- *Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44*
- *Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.*
- *Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.*

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2025 4000 54403 du
Créancier :

Montant : 750,42 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000259

**NNE*000101 17 *POC* 4996706 75042

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2025 4000 54403

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
169.99	15 mm	31/12/2025	3760	31/12/2024	3640	120	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						321,15
01-01 Consommation Eau 2025	120 M3	1,7700	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2025 (en jours)	365 J	0,1845	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2025 (en jours)	365 J	0,0594	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau	120 M3	0,0250	3,00	5,50	0,17	3,17
Collecte et traitement des eaux usées						359,47
02-01 Consommation Assainissement 2025	120 M3	2,3400	280,80	10,00	28,08	308,88
06-01 Abonnement Assainissement 2025 (en jours) période du 01/01/2025 au 31/12/2025	365 J	0,1260	45,99	10,00	4,60	50,59
Organismes Publics						69,80
10-02 Redevance sur la ressource en eau (Agence Eau)	120 M3	0,0465	5,58	5,50	0,31	5,89
11-01 Redevance consommation eau potable Seine Normandie	120 M3	0,4600	55,20	5,50	3,04	58,24
12-01 Redevance performance réseau eau potable (Agence Eau)	120 M3	0,0170	2,04	5,50	0,11	2,15
13-01 Redevance performance syst assainissement (Agence Eau)	120 M3	0,0267	3,20	10,00	0,32	3,52
TOTAL A PAYER			697,22		53,20	750,42

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVE

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaupotable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Référence client :
15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage
SPECIMEN
.
61100 FLERS

Destinataire
Ligne Adr Payeur 1
Ligne Adr Payeur 2
Ligne Adr Payeur 3
Ligne Adr Payeur 4
Ligne Adr Payeur 5
Ligne Adr Payeur 6
Ligne Adr Payeur 7

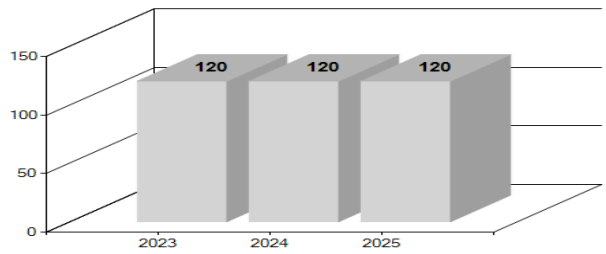
FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2025 4000 54404 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	**120 m³**

	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENTS ET LOCATION	117,18
CONSOMMATIONS	293,53

Evolution de votre consommation



TOTAL FACTURE TTC	**410,71 €**

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- ***En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)***
- *Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.*
- *En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9*
- *Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44*
- *Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.*
- *Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.*

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2025 4000 54404 du
Créancier :

Montant : 410,71 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000259

**NNE*000101 17 *P0C* 4970706 41071

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2025 4000 54404

Réf. à rappeler : 15919 / 18486 / 15919

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
169.99000001	15 mm	31/12/2025	1800	31/12/2024	1680	120	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						321,15
01-01 Consommation Eau 2025	120 M3	1,7700	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2025 (en jours)	365 J	0,1845	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2025 (en jours)	365 J	0,0594	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau	120 M3	0,0250	3,00	5,50	0,17	3,17
Organismes Publics						66,28
10-02 Redevance sur la ressource en eau (Agence Eau)	120 M3	0,0465	5,58	5,50	0,31	5,89
11-01 Redevance consommation eau potable Seine Normandie	120 M3	0,4600	55,20	5,50	3,04	58,24
12-01 Redevance performance réseau eau potable (Agence Eau)	120 M3	0,0170	2,04	5,50	0,11	2,15
Assainissement Non Collectif						23,28
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC						
période du 16/02/2024 au 31/12/2024	320 J	19,9600	17,45	10,00	1,75	19,20
période du 01/01/2025 au 05/03/2025	64 J	21,1600	3,71	10,00	0,37	4,08
TOTAL A PAYER			388,39		22,32	410,71

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVE

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaupotable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Référence client :
07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage
SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire
Ligne Adr Payeur 1
Ligne Adr Payeur 2
Ligne Adr Payeur 3
Ligne Adr Payeur 4
Ligne Adr Payeur 5
Ligne Adr Payeur 6
Ligne Adr Payeur 7

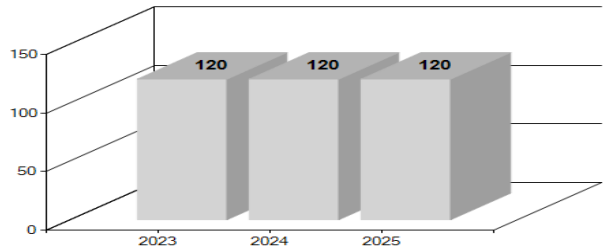
FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2025 4000 54401 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m³

	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENTS ET LOCATION	144,49
CONSOMMATIONS	589,47

Evolution de votre consommation



TOTAL FACTURE TTC	733,96 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- ***En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)***
- *Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.*
- *En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9*
- *Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44*
- *Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.*
- *Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.*

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2025 4000 54401 du
Créancier :

Montant : 733,96 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000259

**NNE*000101 17 *P0C* 4911706 73396

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2025 4000 54401

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
209.99	15 mm	31/12/2025	3420	31/12/2024	3300	120	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						**321,15**
01-01 Consommation Eau 2025	120 M3	1,7700	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2025 (en jours)	365 J	0,1845	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2025 (en jours)	365 J	0,0594	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau	120 M3	0,0250	3,00	5,50	0,17	3,17
Collecte et traitement des eaux usées						**359,47**
02-01 Consommation Assainissement 2025	120 M3	2,3400	280,80	10,00	28,08	308,88
06-01 Abonnement Assainissement 2025 (en jours) période du 01/01/2025 au 31/12/2025	365 J	0,1260	45,99	10,00	4,60	50,59
Organismes Publics						**53,34**
10-02 Redevance sur la ressource en eau (Agence Eau)	120 M3	0,0465	5,58	5,50	0,31	5,89
11-02 Redevance consommations eau potable Loire Bretagne	120 M3	0,3300	39,60	5,50	2,18	41,78
12-01 Redevance performance réseau eau potable (Agence Eau)	120 M3	0,0170	2,04	5,50	0,11	2,15
13-01 Redevance performance syst assainissement (Agence Eau)	120 M3	0,0267	3,20	10,00	0,32	3,52
TOTAL A PAYER			681,62		52,34	733,96

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44
Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Référence client :
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage
SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire
Ligne Adr Payeur 1
Ligne Adr Payeur 2
Ligne Adr Payeur 3
Ligne Adr Payeur 4
Ligne Adr Payeur 5
Ligne Adr Payeur 6
Ligne Adr Payeur 7

FACTURE SUR RELEVE

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaupotable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

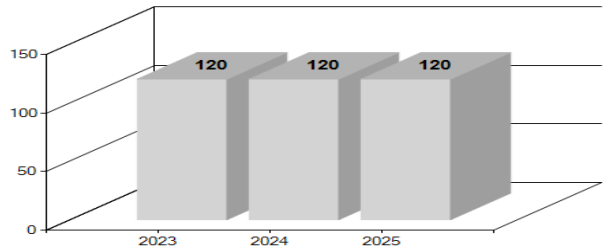
FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2025 4000 54402 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	**120 m³**

	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENTS ET LOCATION	117,18
CONSOMMATIONS	277,07

Evolution de votre consommation



TOTAL FACTURE TTC	**394,25 €**

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- ***En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)***
- *Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.*
- *En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9*
- *Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44*
- *Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.*
- *Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.*

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2025 4000 54402 du
Créancier :

Montant : 394,25 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000259

**NNE*000101 17 *P0C* 4903706 39425

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2025 4000 54402

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
376990	15 mm	31/12/2025	1800	31/12/2024	1680	120	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						321,15
01-01 Consommation Eau 2025	120 M3	1,7700	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2025 (en jours)	365 J	0,1845	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2025 (en jours)	365 J	0,0594	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau	120 M3	0,0250	3,00	5,50	0,17	3,17
Organismes Publics						49,82
10-02 Redevance sur la ressource en eau (Agence Eau)	120 M3	0,0465	5,58	5,50	0,31	5,89
11-02 Redevance consommations eau potable Loire Bretagne	120 M3	0,3300	39,60	5,50	2,18	41,78
12-01 Redevance performance réseau eau potable (Agence Eau)	120 M3	0,0170	2,04	5,50	0,11	2,15
Assainissement Non Collectif						23,28
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC						
période du 16/02/2024 au 31/12/2024	320 J	19,9600	17,45	10,00	1,75	19,20
période du 01/01/2025 au 05/03/2025	64 J	21,1600	3,71	10,00	0,37	4,08
TOTAL A PAYER			372,79		21,46	394,25

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à à l'abonné.

Réf. PDC \ abonné 07272 \ 18486

CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE

SPECIMEN
.
61100 FLERS

Flers Agglo

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS CEDEX
Du lundi au vendredi :
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

tél : 02.33.98.44.44
fax : 02.33.98.44.27

eau@flers-agglo.fr

ATTENTION !
En cas de FUITE, contactez-nous AVANT LES REPARATIONS pour CONSTAT.

Pour vos démarches, créez votre compte sur www.eaux.flers-agglo.fr

Urgence : 02.33.98.44.44

GESTION DES PAIEMENTS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FLERS
67 RUE DE LA GEROUDIERE
61104 FLERS

02.33.62.14.53

sgc.flers@dgfip.finances.gouv.fr

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur **www.payfip.gouv.fr,** en saisissant les informations PAYFIP :
- Identifiant collectivité : **022627**
- Référence : **2026-EA-00-400000052430**

MESSAGE(S)

Expéditeur SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FLERS
67 RUE DE LA GEROUDIERE
61104 FLERS

Destinataire SPECIMEN

61100 FLERS

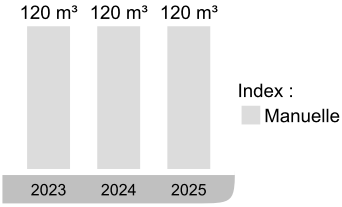
VOTRE FACTURE DE RELEVE DU 01/09/2026

Réf. facture : 2026-EA-00-400000052430 — Détails au verso

Consommation du 01/01/2026 au 31/12/2026	**120 m³**
Distribution de l'eau	321,15€
Collecte et traitement des eaux usées	359,47€
Organismes Publics (Agences de l'Eau)	79,36€
Total facture TTC	**759,98€**

Montant TTC A PAYER AVANT LE 01/09/2026 **759,98 €**

Evolution de votre consommation



Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- En espèces dans la limite de 300 euros ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES CEDEX 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement (à échéance ou mensuel) auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

SPECIMEN
.
61100 FLERS

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA061034061000004000000524302 6
ICS : FR28ZZZ487222
Référence : 2026-EA-00-400000052430 **Montant : 759,98 €**
Créancier : Service Clientele Eau et Assainissement CCPT

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

061110500267 SPECIMEN

941133000175 28040004000000524300610344939706 75998

SPECIMEN - . 61100 FLERS

Réf. facture : 2026-EA-00-400000052430

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
169.99	**3760** (manuel le 31/12/2025)	**3880** (manuel le 31/12/2026)	120 m³	

Total conso : 120 m³

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau				**304,41 €**		**321,15 €**
01-01 Consommation Eau 2026		120 M3	1,7700 €	212,40 €	5,50 %	224,08 €
05-01 Abonnement Eau 2026 (en jours)		365 J	0,1845 €	67,33 €	5,50 %	71,03 €
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2026 (en jours)		365 J	0,0594 €	21,68 €	5,50 %	22,87 €
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau		120 M3	0,0250 €	3,00 €	5,50 %	3,17 €
Collecte et traitement des eaux usées				**326,79 €**		**359,47 €**
02-01 Consommation Assainissement 2026		120 M3	2,3400 €	280,80 €	10,00 %	308,88 €
06-01 Abonnement Assainissement 2026 (en jours)	01/01/2026-31/12/2026	365 J	0,1260 €	45,99 €	10,00 %	50,59 €
Organismes Publics (Agences de l'Eau)				**74,39 €**		**79,36 €**
10-02 Redevance sur la ressource en eau		120 M3	0,0465 €	5,58 €	5,50 %	5,89 €
11-01 Redevance consommation eau potable AESN 2026		120 M3	0,3400 €	40,80 €	5,50 %	43,04 €
12-01 Redevance performance réseau eau potable 2026		120 M3	0,0709 €	8,51 €	5,50 %	8,98 €
13-01 Redevance performance syst assainissement 2026		120 M3	0,1625 €	19,50 €	10,00 %	21,45 €
			Montant facturé	**705,59 €**		**759,98 €**

€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 5,13 € (soit 0,00513 € / L)

Consultez les bilans annuels des analyses d'eau : sur eaux.flers-agglo.fr, sur eaupotable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou dans les locaux du service des eaux.

Titre exécutoire :
En application de l'art. L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux art. R.2342-4 du CGCT.

Recours :
Vous pouvez contester le bien-fondé de cette créance dans les 2 mois suivant sa notification (art. L1617-5 du CGCT), en saisissant le tribunal administratif compétent ou sur www.mediation-eau.fr
Siret : 20003581400025
Pour l'eau : FR2P20003581400108 - Pour l'assainissement : FR3B20003581400108

Montant TTC A PAYER AVANT LE 01/09/2026 **759,98 €**

Détail de la TVA

		HT	TVA	TTC
TVA	5,5%	359,30	19,76	
TVA	10,0%	346,29	34,63	
Total		705,59	54,39	**759,98**

Réf. PDC \ abonné 15919 \ 18486

CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE

SPECIMEN
.
61100 FLERS

Flers Agglo

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS CEDEX
Du lundi au vendredi :
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

tél : 02.33.98.44.44
fax : 02.33.98.44.27

eau@flers-agglo.fr

ATTENTION !
En cas de FUITE, contactez-nous AVANT LES REPARATIONS pour CONSTAT.

Pour vos démarches, créez votre compte sur www.eaux.flers-agglo.fr

Urgence : 02.33.98.44.44

GESTION DES PAIEMENTS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FLERS
67 RUE DE LA GEROUDIERE
61104 FLERS

02.33.62.14.53

sgc.flers@dgfip.finances.gouv.fr

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur **www.payfip.gouv.fr,** en saisissant les informations PAYFIP :
- Identifiant collectivité : **022627**
- Référence : **2026-EA-00-400000052431**

MESSAGE(S)

Expéditeur SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FLERS
67 RUE DE LA GEROUDIERE
61104 FLERS

Destinataire SPECIMEN

61100 FLERS

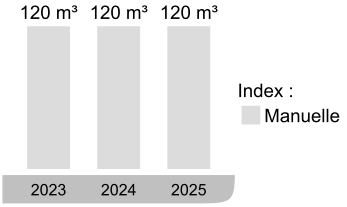
VOTRE FACTURE DE RELEVE DU 01/09/2026

Réf. facture : 2026-EA-00-400000052431 — Détails au verso

Consommation du 01/01/2026 au 31/12/2026	**120 m³**
Distribution de l'eau	321,15€
Organismes Publics (Agences de l'Eau)	57,91€
Assainissement Non Collectif	19,27€
Total facture TTC	**398,33€**

Montant TTC A PAYER AVANT LE 01/09/2026 **398,33 €**

Evolution de votre consommation



Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- En espèces dans la limite de 300 euros ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES CEDEX 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement (à échéance ou mensuel) auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

SPECIMEN
.
61100 FLERS

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA06103406100000400000005243126
ICS : FR28ZZZ487222
Référence : 2026-EA-00-400000052431 **Montant : 398,33 €**
Créancier : Service Clientele Eau et Assainissement CCPT

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

061110500267 SPECIMEN

941133000175 61050004000000524310610344915706 39833

SPECIMEN - . 61100 FLERS

Réf. facture : 2026-EA-00-400000052431

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
169.99000001	**1800** (manuel le 31/12/2025)	**1920** (manuel le 31/12/2026)	120 m³	

Total conso : 120 m³

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau				**304,41 €**		**321,15 €**
01-01 Consommation Eau 2026		120 M3	1,7700 €	212,40 €	5,50 %	224,08 €
05-01 Abonnement Eau 2026 (en jours)		365 J	0,1845 €	67,33 €	5,50 %	71,03 €
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2026 (en jours)		365 J	0,0594 €	21,68 €	5,50 %	22,87 €
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau		120 M3	0,0250 €	3,00 €	5,50 %	3,17 €
Organismes Publics (Agences de l'Eau)				**54,89 €**		**57,91 €**
10-02 Redevance sur la ressource en eau		120 M3	0,0465 €	5,58 €	5,50 %	5,89 €
11-01 Redevance consommation eau potable AESN 2026		120 M3	0,3400 €	40,80 €	5,50 %	43,04 €
12-01 Redevance performance réseau eau potable 2026		120 M3	0,0709 €	8,51 €	5,50 %	8,98 €
Assainissement Non Collectif				**17,51 €**		**19,27 €**
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC	06/03/2025-01/01/2026	302 J	21,1600 €	17,51 €	10,00 %	19,27 €
Montant facturé				**376,81 €**		**398,33 €**

€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 2,38 € (soit 0,00238 € / L)

Consultez les bilans annuels des analyses d'eau : sur eaux.flers-agglo.fr, sur eaupotable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou dans les locaux du service des eaux.

Titre exécutoire :
En application de l'art. L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux art. R.2342-4 du CGCT.

Recours :
Vous pouvez contester le bien-fondé de cette créance dans les 2 mois suivant sa notification (art. L1617-5 du CGCT), en saisissant le tribunal administratif compétent ou sur www.mediation-eau.fr
Siret : 20003581400025
Pour l'eau : FR2P20003581400108 - Pour l'assainissement : FR3B20003581400108

Montant TTC A PAYER AVANT LE 01/09/2026 **398,33 €**

Détail de la TVA

		HT	TVA	TTC
TVA	5,5%	359,30	19,76	
TVA	10,0%	17,51	1,76	
Total		376,81	21,52	**398,33**

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVE

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaupotable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Référence client :
07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage
SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire
Ligne Adr Payeur 1
Ligne Adr Payeur 2
Ligne Adr Payeur 3
Ligne Adr Payeur 4
Ligne Adr Payeur 5
Ligne Adr Payeur 6
Ligne Adr Payeur 7

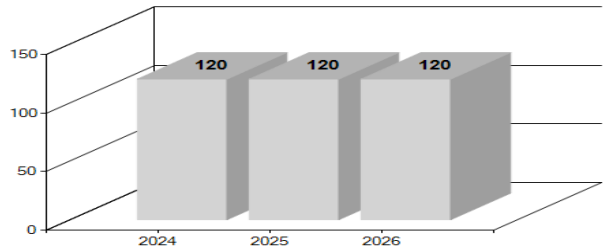
FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2026 4000 54228 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	**120 m³**

	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENTS ET LOCATION	144,49
CONSOMMATIONS	612,96

Evolution de votre consommation



TOTAL FACTURE TTC	**757,45 €**

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- ***En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)***
- *Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.*
- *En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9*
- *Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44*
- *Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.*
- *Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.*

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2026 4000 54228 du
Créancier :

Montant : 757,45 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000268

**NNE*000101 17 *POC* 4920706 75745

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2026 4000 54228

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
209.99	15 mm	31/12/2026	3540	31/12/2025	3420	120	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						**321,15**
01-01 Consommation Eau 2026	120 M3	1,7700	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2026 (en jours)	365 J	0,1845	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2026 (en jours)	365 J	0,0594	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau	120 M3	0,0250	3,00	5,50	0,17	3,17
Collecte et traitement des eaux usées						**359,47**
02-01 Consommation Assainissement 2026	120 M3	2,3400	280,80	10,00	28,08	308,88
06-01 Abonnement Assainissement 2026 (en jours) période du 01/01/2026 au 31/12/2026	365 J	0,1260	45,99	10,00	4,60	50,59
Organismes Publics						**76,83**
10-02 Redevance sur la ressource en eau (Agence Eau)	120 M3	0,0465	5,58	5,50	0,31	5,89
11-02 Redevance consommations eau potable Loire Bretagne 2026	120 M3	0,3200	38,40	5,50	2,11	40,51
12-01 Redevance performance réseau eau potable (Agence Eau) 2026	120 M3	0,0709	8,51	5,50	0,47	8,98
13-01 Redevance performance syst assainissement (Agence Eau) 2026	120 M3	0,1625	19,50	10,00	1,95	21,45
TOTAL A PAYER			703,19		54,26	757,45

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Référence client :
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage
SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

FACTURE SUR RELEVE

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

Destinataire
Ligne Adr Payeur 1
Ligne Adr Payeur 2
Ligne Adr Payeur 3
Ligne Adr Payeur 4
Ligne Adr Payeur 5
Ligne Adr Payeur 6
Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2026 4000 54229 du

Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaupotable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

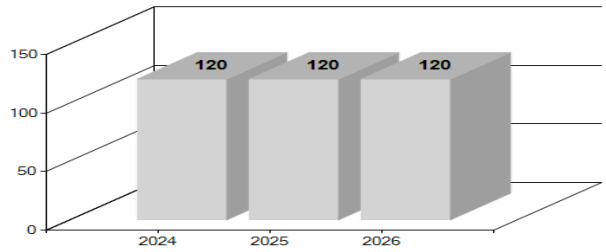
Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	**120 m³**

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENTS ET LOCATION	113,17
CONSOMMATIONS	282,63

Evolution de votre consommation



TOTAL FACTURE TTC	**395,80 €**

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- ***En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)***
- *Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.*
- *En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9*
- *Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44*
- *Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.*
- *Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.*

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2026 4000 54229 du
Créancier :

Montant : 395,80 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000268

**NNE*000101 17 *P0C* 4913706 39580

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2026 4000 54229

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
376990	15 mm	31/12/2026	1920	31/12/2025	1800	120	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						321,15
01-01 Consommation Eau 2026	120 M3	1,7700	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2026 (en jours)	365 J	0,1845	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2026 (en jours)	365 J	0,0594	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau	120 M3	0,0250	3,00	5,50	0,17	3,17
Organismes Publics						55,38
10-02 Redevance sur la ressource en eau (Agence Eau)	120 M3	0,0465	5,58	5,50	0,31	5,89
11-02 Redevance consommations eau potable Loire Bretagne 2026	120 M3	0,3200	38,40	5,50	2,11	40,51
12-01 Redevance performance réseau eau potable (Agence Eau) 2026	120 M3	0,0709	8,51	5,50	0,47	8,98
Assainissement Non Collectif						19,27
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 06/03/2025 au 01/01/2026	302 J	21,1600	17,51	10,00	1,76	19,27
TOTAL A PAYER			374,41		21,39	395,80

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à à l'abonné.

ANNEXE N°3 :

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE
EAU POTABLE

Intitulé	Flers Agglo exploité en régie	DSP VEOLIA
D102.0 – Prix TTC du service au m3, pour 120 m3 au 1er janvier 2026 :	3.16 €	3.16 €
D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	29 650 hab	14 776 hab
P101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	92,8%	100 %
P108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,6 %	73,7 %
P104.3 – Rendement du réseau de distribution	89.3 %	84.4 %
P110.3 – Rendement primaire	76.9 %	80.5 %
P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	2.5 m^3/km/jour	1.1 m^3/km/jour
P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	1.3 m^3/km/jour	1.1 m^3/km/jour
P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.88 %	0.00 %
P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90 unités	85 unités
P109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.0539 €/m^3	0.0004 €/m^3
P151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2	1
P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0/1000 ab	0.65/1000 ab
P152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2 – Durée d'extinction de la dette	12 ans et 8 mois	-
P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de N-1	2.56%	2.56%
P155.1 – Taux de réclamation	12.41/1000 ab	1.57/1000 ab

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1er janvier 2025 varie de **5,07 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,71 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : **services.eaufrance.fr/carte-interactive**

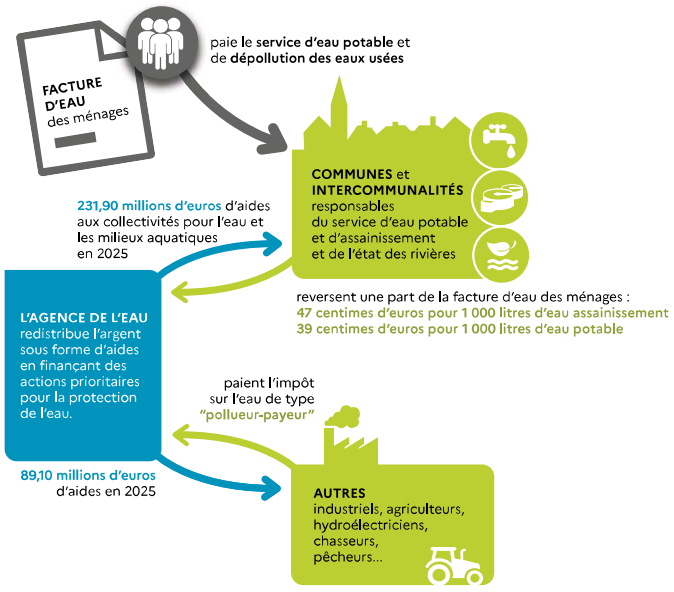
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

63,27 € de redevance de pollution domestique payée par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

6,36 € de redevance de prélèvement payée par les activités économiques

2 € de redevance cynégétique payée par les chasseurs

1,61 € de redevance de prélèvement payée par les irrigants

12,87 € de redevance de pollutions diffuses payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,61 € de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés

9,83 € de redevance de prélèvement payée par les collectivités pour l'alimentation en eau

2,89 € de redevance de pollution payée par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

0,55 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les pêcheurs

0,01 € de redevance stockage payée par les personnes disposant d'une installation de stockage

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Loire-Bretagne.

34,70 € pour lutter contre les pollutions domestiques

13,02 € pour restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversités

18,10 € pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et protéger les captages



4,55 € pour économiser et partager l'eau

15,18 € pour renforcer la gouvernance, mobiliser les acteurs et assurer la solidarité internationale

11,40 € pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

3,05 € pour lutter contre les pollutions d'origine industrielle

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES
271 692

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
51

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS SUR 212
178

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*
50,4

NOMBRE DE KILOMÈTRES DE COURS D'EAU RESTAURÉS
756

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
4 372

NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE
96

MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
928,6

* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.
L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Siège
AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation
ARMORIQUE

1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation
MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation
CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation
ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Réalisation : AELB-DIC • Mars 2026 • ImprimVert sur papier PEFC™

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : https://lc.cx/RessourcesAgences



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : https://lc.cx/Redevances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site **lesagencesdeleau.fr**

ANNEE 2025	AEP													EU														Total	Demandes	Réclamations
	Demande devis	Carence	Branchement en plomb	Eau chlorée	Eau sale	Fuite	Pression	Problème compteur	Repérage conduite	Utilisation poteau incendie	Facturation Eau & Ass	Autres	Total	Demande devis	Conformité branchement	Egouts bouchés	Poste de relèvement	Projet extension réseaux	Renseignements réseaux	Tampon regard visite	Tranchée affaissée	Vidange fosse	Eaux pluviales	SPANC	Autres	Total				
Athis Val de Rouvre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	**3**	**4**	**2**	**2**
Aubusson	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	**2**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**2**	**0**	**2**
Banvou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Bellou en Houlme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	**1**	**0**	**1**
Berjou	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	1	**5**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**5**	**1**	**4**
Briouze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**4**	**4**	**1**	**3**
Cahan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Caligny	0	0	0	0	1	3	3	0	0	0	0	3	**10**	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**2**	**12**	**4**	**8**
Cerisy Belle Etoile	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	**3**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	**4**	**1**	**3**
Dompierre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Durcet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Echalou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	**1**	**2**	**1**	**1**
Flers	0	0	2	2	52	10	7	6	4	0	5	30	**118**	1	0	12	0	0	4	1	2	0	2	0	4	**26**	**144**	**45**	**99**
La Bazoque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
La Chapelle au Moine	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	**3**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**3**	**1**	**2**
La Chapelle Biche	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	**1**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**1**	**0**	**1**
La Coulonche	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**1**	**0**	**1**
La Ferrière aux Etangs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	**2**	**2**	**1**	**1**
La Ferté Macé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	**3**	0	0	6	0	0	1	0	0	0	0	0	5	**12**	**15**	**9**	**6**
La Lande Patry	0	0	0	1	8	1	0	0	0	0	0	1	**11**	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**2**	**13**	**2**	**11**
La Lande Saint Siméon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
La Selle la Forge	0	0	0	1	3	2	4	2	0	0	0	1	**13**	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	**1**	**14**	**2**	**12**
Landigou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Landisacq	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	**3**	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	**1**	**4**	**2**	**2**
Le Chatellier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Le Grais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Le Menil de Briouze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	**1**	**1**	**1**	**0**
Les Monts d'Andaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	**1**	**0**	**1**
Lonlay le Tesson	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Menil Hubert sur Orne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	**1**	**1**	**1**	**0**
Messei	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	**2**	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**	**3**	**1**	**2**
Montilly sur Noireau	0	0	0	0	1	3	2	0	0	0	0	3	**9**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**9**	**3**	**6**
Pointel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Saint André de Messei	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Saint Clair de Halouze	0	0	0	0	6	1	2	3	0	0	0	0	**12**	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**2**	**14**	**0**	**14**
Saint-Georges des Groseillers	0	0	0	2	16	1	5	1	0	0	1	7	**33**	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	2	**8**	**41**	**9**	**32**
Saint Paul	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0	0	1	**5**	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	3	9	**14**	**19**	**11**	**8**
Saint Philbert sur Orne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Saint Pierre du Regard	1	0	0	0	1	5	2	1	1	0	1	1	**13**	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	**3**	**16**	**5**	**11**
Sainte Honorine la Chardonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	**1**	**1**	**1**	**0**
Sainte Opportune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Saires la Verrerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**
Commune hors CAPF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**1**	**1**	**0**
Total	**1**	**0**	**2**	**7**	**93**	**33**	**28**	**15**	**6**	**0**	**8**	**57**	**250**	**1**	**0**	**34**	**0**	**1**	**11**	**1**	**3**	**0**	**5**	**6**	**26**	**88**	**338**	**105**	**233**

Nombre de réclamations	184		43	SPANC 6
Dont pour la régie	**171**			

DEMANDES ET RECLAMATIONS : BILAN 2025

Type de demande ou réclamation		Nombre de demandes ou réclamations	Proportion par rapport à la catégorie	Proportion par rapport au total	
Catégorie	**Objet**				
AEP	Demande devis	2	1,3%	0,8%	
	Carence	**1**	**0,6%**	**0,4%**	
	Branchement en plomb	2	1,3%	0,8%	
	Eau chlorée	**2**	**1,3%**	**0,8%**	
	Eau sale	**24**	**15,2%**	**9,1%**	
	Fuite	**35**	**22,2%**	**13,3%**	
	Pression	**15**	**9,5%**	**5,7%**	
	Problème compteur	**11**	**7,0%**	**4,2%**	
	Repérage conduite	3	1,9%	1,1%	
	Utilisation poteau incendie	1	0,6%	0,4%	
	Facturation Eau & Ass	**15**	**9,5%**	**5,7%**	Réclamation Eau
	Autres	47	29,7%	17,9%	103
	Total	158	100,0%	60,1%	
EU	Demande devis	1	1,0%	0,4%	
	Conformité branchement	5	4,8%	1,9%	
	Egouts bouchés	**21**	**20,0%**	**8,0%**	
	Poste de relèvement	**0**	**0,0%**	**0,0%**	
	Projet extension réseaux	0	0,0%	0,0%	
	Renseignements réseaux	13	12,4%	4,9%	
	Tampon regard visite	**9**	**8,6%**	**3,4%**	
	Tranchée affaissée	**1**	**1,0%**	**0,4%**	
	Vidange fosse	5	4,8%	1,9%	
	Eaux pluviales	**9**	**8,6%**	**3,4%**	
	SPANC	14	13,3%	5,3%	Réclamation Asst
	Autres	27	25,7%	10,3%	40
	Total	**105**	100,0%	39,9%	D&R environnement
Total		**263**			**33,84%**

Commune	Nombre total de demandes et réclamations	Proportion de la commune/total	Nombre de réclamations	Proportion de réclamation/ total de D&R
Athis Val de Rouvre	1	0,38%	1	100,00%
Aubusson	2	0,76%	2	100,00%
Banvou	0	0,00%	0	
Bellou en Houlme	3	1,14%	2	66,67%
Berjou	3	1,14%	2	66,67%
Briouze	4	1,52%	1	25,00%
Cahan	0	0,00%	0	
Caligny	10	3,80%	5	50,00%
Cerisy Belle Etoile	11	4,18%	4	36,36%
Dompierre	0	0,00%	0	
Durcet	0	0,00%	0	
Echalou	0	0,00%	0	
Flers	92	34,98%	54	58,70%
La Bazoque	2	0,76%	2	100,00%
La Chapelle au Moine	4	1,52%	2	50,00%
La Chapelle Biche	3	1,14%	1	33,33%
La Coulonche	0	0,00%	0	
La Ferrière aux Etangs	3	1,14%	1	33,33%
La Ferté Macé	8	3,04%	3	37,50%
La Lande Patry	11	4,18%	6	54,55%
La Lande Saint Siméon	0	0,00%	0	
La Selle la Forge	6	2,28%	3	50,00%
Landigou	4	1,52%	2	50,00%
Landisacq	7	2,66%	5	71,43%
Le Chatellier	1	0,38%	1	
Le Grais	0	0,00%	0	
Le Menil de Briouze	0	0,00%	0	
Les Monts d'Andaine	1	0,38%	0	0,00%
Lonlay le Tesson	0	0,00%	0	
Menil Hubert sur Orne	0	0,00%	0	
Messei	4	1,52%	2	50,00%
Montilly	5	1,90%	1	20,00%
Pointel	0	0,00%	0	
Saint André de Messei	2	0,76%	0	0,00%
Saint Clair de Halouze	10	3,80%	6	60,00%
Saint-Georges des Groseillers	22	8,37%	17	77,27%
Saint Paul	22	8,37%	20	90,91%
Saint Philbert sur Orne	0	0,00%	0	
Saint Pierre du Regard	16	6,08%	13	81,25%
Sainte Honorine la Chardonne	0	0,00%	0	
Sainte Opportune	0	0,00%	0	
Saires la Verrerie	0	0,00%	0	
Commune hors CAPF	6	2,28%	1	16,67%
Total	**263**	**100,00%**	**157**	**59,70%**

Sur les 263 fiches ouvertes durant cette période, 93,92 % ont été clôturées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : BERJOU

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : COURS (LES). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 395 personnes sur 1 commune (BERJOU). Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **8,36 mg/L**
Valeur maxi : **8,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,232 mg/L**
Valeur maxi : **0,232 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **13,6 °f**
Valeur maxi : **18,4 °f**

Édité le **24/06/2026**

UDI **061000240**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 38 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Unité départementale de l'Orne - Pôle Santé Environnement -
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61000 ALENCON
02 50 28 74 30
ars-normandie-ud61-eau@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : CALIGNY

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BARRAGE VISANCE, FORGE F1, FORGE F2, MOULIN D'AUVILLIERS, RU DU VAL DE BREUIL F1, RU DU VAL DE BREUIL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7565 personnes sur 8 communes (AUBUSSON, BAZOQUE (LA), CALIGNY, CERISY-BELLE-ETOILE, FLERS, MONTILLY-SUR-NOIREAU, SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS, SAINT-PIERRE-DU-REGARD). Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **94 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **19,1 mg/L**
Valeur maxi : **27 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0,011 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **12,2 °f**
Valeur maxi : **16,3 °f**

Édité le **24/06/2026**

UDI **061000457**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 38 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Unité départementale de l'Orne - Pôle Santé Environnement -
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61000 ALENCON
02 50 28 74 30
ars-normandie-ud61-eau@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : FLERS AGGLO VARENNE

Conclusion sanitaire

2025

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé, à l'exception du secteur de distribution "La Toutainerie" commune de Landisacq qui a fait l'objet d'une restriction d'eau pour l'usage de la boisson au regard des dépassements de la valeur réglementaire en chlorure de vinyle monomère (CVM). Les autres secteurs ne sont pas concernés par ces restrictions.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MOULIN D'AUVILLIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 14422 personnes sur 10 communes (CALIGNY, CHAPELLE-AU-MOINE (LA), CHAPELLE-BICHE (LA), FLERS, LANDE-PATRY (LA), LANDISACQ, SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE, SAINT-PAUL, SELLE-LA-FORGE (LA), TINCHEBRAY-BOCAGE). Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **31**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **31**
Valeur moyenne : **20,9 mg/L**
Valeur maxi : **27 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0,011 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **31**
Valeur moyenne : **12,1 °f**
Valeur maxi : **16,3 °f**

Édité le **24/06/2026**

UDI **061000275**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 38 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Unité départementale de l'Orne - Pôle Santé Environnement -
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61000 ALENCON
02 50 28 74 30
ars-normandie-ud61-eau@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : FLERS AGGLO VISANCE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BARRAGE VISANCE, FORGE F1, FORGE F2, RU DU VAL DE BREUIL F1, RU DU VAL DE BREUIL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4904 personnes sur 2 communes (FLERS, SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS). Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **13,3 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0405 mg/L**
Valeur maxi : **0,081 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0005 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,001 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **12,5 °f**
Valeur maxi : **15,6 °f**

Édité le **24/06/2026**

UDI **061000276**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 38 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Unité départementale de l'Orne - Pôle Santé Environnement -
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61000 ALENCON
02 50 28 74 30
ars-normandie-ud61-eau@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : LANDIGOU

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : GRANDE ILE, LAUDIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 443 personnes sur 2 communes (LANDIGOU, SELLE-LA-FORGE (LA)). Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **54**
Valeur moyenne : **17,9 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0,015 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0082 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0132 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **54**
Valeur moyenne : **25,4 °f**
Valeur maxi : **34,2 °f**

Édité le **24/06/2026**

UDI **061001388**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 38 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Unité départementale de l'Orne - Pôle Santé Environnement -
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61000 ALENCON
02 50 28 74 30
ars-normandie-ud61-eau@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : LANDISACQ 2

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : GUE CHAPELLE BICHE, NOE VERTE, NOE VERTE F1, NOE VERTE F2, PONT HERBOUT. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 24 personnes sur 1 commune (LANDISACQ). Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **31,4 mg/L**
Valeur maxi : **33 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **10,2 °f**
Valeur maxi : **11,8 °f**

Édité le **24/06/2026**

UDI **061000482**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 38 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Unité départementale de l'Orne - Pôle Santé Environnement -
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61000 ALENCON
02 50 28 74 30
ars-normandie-ud61-eau@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT PIERRE DU REGARD

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 6 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1268 personnes sur 2 communes (MONTILLY-SUR-NOIREAU, SAINT-PIERRE-DU-REGARD). Le responsable des installations est : « FLERS AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « FLERS AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **43,6 mg/L**
Valeur maxi : **46 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0,08 microgramme/L (dimétachlore)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,183 mg/L**
Valeur maxi : **0,183 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **14,2 °f**
Valeur maxi : **17,8 °f**

Édité le **19/06/2026**

UDI **061000430**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 38 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE - Unité départementale de l'Orne - Pôle Santé Environnement -
Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61000 ALENCON
02 50 28 74 30
ars-normandie-ud61-eau@ars.sante.fr